

Le lundi 17 septembre 2018

Monsieur Philippe LEGUÉ  
Administrateur général des douanes et droits indirects  
Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects  
Rue du Signe - BP 16108  
95701 ROISSY CDG CEDEX

**Objet : dotation de moyens pour la lutte contre le trafic des stupéfiants à Orly.**

Monsieur l'administrateur général,  
Directeur interrégional,

Lors de la rencontre bilatérale du 15 mai 2018, notre organisation syndicale SOLIDAIRES Douanes vous avait interpellé au sujet des affaires contentieuses de stupéfiants in corpore à Orly.

En effet, les brigades des Douanes doivent faire face à un déferlement de personnes en provenance de Guyane et du Surinam, transportant de la cocaïne in corpore (les fameuses « mules »). Ce déferlement s'effectue via les vols en provenance de Cayenne, sur l'ensemble des compagnies (Air France et Air Caraïbes). Au cas particulier, les vols AF853 et TX 571. La problématique n'est pas nouvelle<sup>1</sup>, mais s'est sensiblement développée et aggravée depuis.

Ainsi désormais, pour chaque vol, une dizaine de « mules » sont repérées, sans que malheureusement chaque individu soit appréhendé et fasse encore moins l'objet de suites contentieuses. Pour cause de déficit de moyens, humains et matériels, aux niveaux douanier, médical, et policier.

Lors de la rencontre de mai dernier, SOLIDAIRES vous avait demandé l'envisageabilité de la mise en place, à Orly, d'un système comparable à celui qui existe à Roissy. À savoir :

- En matière médicale, des moyens pour les radiographies abdominales, avec médecins radiologues issus du service médical du gestionnaire Aéroports de Paris (ADP)/PARIS AÉROPORT sur site, dans une des aérogares.
- Et, en matière judiciaire, une antenne de l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite de stupéfiants (OCRTIS) afin de pouvoir directement remettre l'infracteur aux Officiers de Police Judiciaire (OPJ).

À la différence de précédents interlocuteurs<sup>2</sup>, nous avons alors reçu, M. le directeur, une écoute et un intérêt attentif de votre part. Néanmoins, vous aviez indiqué qu'en la matière, la Direction des Douanes n'était pas seule décisionnelle. C'est donc l'objet du présent courrier.

Rappelons qu'un système de radiographie abdominale a déjà existé par le passé, voilà plus de deux décennies, au sein de l'aéroport d'Orly.

Un système comparable à celui existant à Roissy serait légitime pour répondre aux diverses problématiques. En effet d'après les nombreuses remontées qui nous viennent du terrain, dans les cas de suspicion de transport de produits stupéfiants in corpore, les individus sont invités à se soumettre à un test de dépistage urinaire, puis dans les cas positifs (plus rarement négatifs), ils sont transportés sur la base de leur volontariat à l'Hôtel Dieu pour examen radiographique.

<sup>1</sup> <http://www.leparisien.fr/orly-94310/les-mules-chargees-de-cocaine-sont-de-retour-18-06-2009-551608.php>

<sup>2</sup> Cf notre courrier du 19/03/2015 adressé à M<sup>me</sup> la directrice des Douanes d'Orly et notre compte-rendu d'audience du 09/04/2015.

Actuellement, dans les cas positifs, la procédure est ensuite rédigée sur place, le plus souvent dans des conditions inadaptées et très difficiles. De façon exhaustive : 2 tables (3 maximum) de 40 cm de profondeur pour un nombre équivalent de chaises pour rédiger des procédures. Le matériel informatique (ordinateurs, imprimante et même rallonge électrique) étant transporté à chaque fois par les agents depuis Orly. Obligant certains agents à rédiger des procédures sur le bord d'un lit d'hôpital ou simplement éclairés par une lampe de téléphone.

La solution de l'établissement d'un protocole à domicile à Orly répondrait ainsi à plusieurs problématiques :

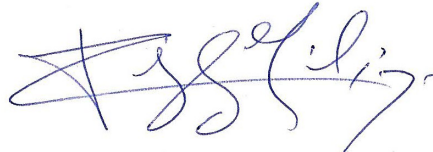
- La diminution et la sécurisation des transports des individus, non encore sous le régime de la retenue douanière.
- La diminution drastique de l'aspect chronophage de ces déplacements (35-40 minutes l'aller au milieu de la nuit, et, à l'heure de pointe parfois 120 minutes l'aller).
- La baisse des coûts imputables à ces nombreux déplacements, sauf dans les cas incompatibles avec une retenue douanière « sur place ».
- La possibilité pour les collègues de mener une retenue douanière dans des conditions de travail grandement améliorées.
- La prise en compte de la quantité importante de trafiquants de ce type qui arrivent à Orly, du fait de la provenance des vols qui y atterrissent.
- Une plus grande pertinence en matière de LCF si l'on n'oublie pas qu'une quantité non négligeable de trafiquants chargés ont des tests urinaires négatifs.
- Bref une optimisation de l'efficacité du service.

Pour résumer, quel que soit l'angle, tous les intervenants concernés par ce genre de procédure y trouveraient leur compte, la hiérarchie, comme les agents.

Cet équipement permettrait à un des points les plus sensibles du territoire en matière de stupéfiants de répondre au mieux aux attentes du corps social.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur interrégional, l'expression de notre considération.

Pour les sections SOLIDAIRES DOUANES  
d'Orly et Roissy-Le Bourget,



le délégué interrégional de la DI Paris-Aéroports  
Fabien MILIN

Copie à :

- M. Régis LACOTE, Directeur de l'Aéroport de Paris-Orly
- M. le Dr Chadi JBEILLI, chef du Service médical d'urgence (SMU) de l'aéroport de Paris-Orly
- Madame Danièle JOUDAIN-MENNINGER, présidente le représentant de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA)